IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE LA DEMANDE				
Nom du demandeur :				
Tél. (domicile) :	Té	l. (cellulaire) :		
Adresse :				
Ville : C		Code postal :		
Courriel :				
Site Internet :				
Êtes-vous un/une				
	☐ Collectif d'artistes☐ Collectif d'auteurs	B	ise culturelle incorporée	
Dans le cas d'un collectif, veuillez inscrire le nom et l'adresse de tous les participants				
Noms		Adı	resse	
Niveau de professionnalisme				
☐ Professionnel (selon les lois sur le statut professionnel de l'artiste, L.R.Q c. S-32.01 et S-32-1) ☐ En voie de professionnalisation				
DISCIPLINE ARTISTIQU	JE			
☐ Arts Visuels ☐ Musique ☐ Cinéma / Vidéo ☐ Multidisciplinaire	☐ Arts du cirque ☐ Théâtre ☐ Littérature	☐ Danse ☐ Arts nur ☐ Patrimoi		
Autres :				
□ Spécialité :				

La discipline indiquée est-elle celle dans laquelle vous êtes reconnu comme professionnel ? (selon les lois sur le statut professionnel de l'artiste, L.R.Q c. S-32.01 et S-32-1)			
□ Oui □ Non			
Êtes-vous membre d'une association artistique professionnelle ?			
Oui Association :Non			
PROJETS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX			
Description du projet ou de l'événement spécial			
Titre du projet : Lieu(x) : Lieu(x) : Description :			
Veuillez spécifier en quoi la réalisation du projet aura des effets sur votre développement de carrière.			
Justification de la contribution demandée à la Ville de Terrebonne			
Montant demandé : Budget total du projet :			
Montant demandé : Budget total du projet :  Le budget détaillé couvrant l'ensemble des activités relatives à la demande est obligatoire.			

## **DÉPENSES AUTORISÉES**

- Achat/location d'équipements propres à l'événement Ex : location de tentes-abris, location de système de son, achat de chevalets, etc.
- Rémunérations des ressources humaines (soutien au demandeur) Ex: engager un maitre de cérémonies, des animateurs, des gardiens de sécurité, etc.

#### Les dépenses suivantes ne sont pas autorisées

- Achat de matériaux durables non directement liés à la réalisation de l'événement Ex: matériaux qui resteront à l'artiste après la réalisation de l'œuvre comme un ordinateur, un lpad, une caméra vidéo, etc.
- Rémunération du demandeur Ex : un collectif d'artistes utilisent une partie de la subvention en tant que salaire pour l'organisation de l'événement

### **ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR**

Le demandeur déclare être résident de la Ville de Terrebonne et accepte les règles du programme. Le demandeur s'engage à respecter la décision de la Ville de Terrebonne émises aux suites des recommandations du jury qui est finale et sans appel.

Le demandeur assure qu'il fournira un rapport détaillé d'utilisation de la subvention s'il l'obtient et certifie que les renseignements fournis sont exacts et qu'aucun fait essentiel n'a été omis.

Signature (s) du ou des demandeurs			
Date :			

# DÉPÔT DES DEMANDES

Les demandes d'application devront être acheminées :

- Par courriel: loisirs@ville.terrebonne.qc.ca
- Par la poste :

Ville de Terrebonne Direction du loisir et de la vie communautaire Programme de soutien financier - Politique de Soutien Arts & Culture 940, montée Masson, suite 102 Terrebonne (Québec) J6W 2C9



#### **Pour information:**

Ville de Terrebonne Direction du loisir et de la vie communautaire 450-961-2001 #4000 loisirs@ville.terrebonne.gc.ca